



## Le SJA

### Un syndicat au service de tous les magistrats

#### Qui sommes-nous ?

Créé en 1972, le SJA est le **syndicat majoritaire de tous** les membres du corps, quels que soient leur mode de recrutement et leur grade : cette diversité du corps se retrouve dans la composition du conseil syndical et des candidats au CSTACAA.

Le SJA est un syndicat expérimenté, au fonctionnement transparent, collégial et démocratique, entendu par les différents partenaires institutionnels. Il s'appuie sur un réseau de 32 sections regroupant un grand nombre de nos collègues adhérents ou sympathisants. Les actes du congrès, qui se réunit tous les deux ans, fixent la feuille de route du conseil syndical.

#### Que faisons-nous ?

Le SJA met en place une multitude d'actions pour **une défense au quotidien de vos conditions de travail** aussi bien au niveau local grâce à ses délégués qu'au niveau national avec son conseil syndical.

Cela comprend notamment :

- une **participation active à toutes les instances de concertation du corps** : CSTACAA, CHSCT, CAS : le SJA défend dans ces instances vos situations individuelles et est le seul syndicat à vous adresser systématiquement l'ordre du jour puis les comptes-rendus de ces réunions
- l'édition tous les ans du seul **annuaire** des magistrats administratifs,
- les réunions de travail régulières avec le CE-gestionnaire, les cabinets ministériels, les parlementaires où nos positions sont systématiquement défendues et argumentées techniquement
- une **anticipation des questions** qui vont impacter notre travail : télérecours, rédaction des jugements, nouvelles compétences attribuées à la juridiction administrative...
- la surveillance permanente du respect de l'application dans les juridictions de la **norme Braibant** et la mi-norme pour les nouveaux collègues
- **des enquêtes** auprès du corps : enquête sur les conditions de travail en 2012, enquête auprès des détachés en 2014
- **des résultats concrets** : l'avancement du calendrier du CSTACAA pour les mutations, l'échelon B Bis pour les 1ers conseillers, une **revalorisation des primes pour les conseillers**, le comité de suivi des risques psychosociaux...
- une **action contentieuse** lorsque c'est nécessaire : par exemple : contre la dispense des conclusions du rapporteur public, contre la proratisation des jours RTT, contre la suppression partielle du double degré d'appel en urbanisme

#### Que voulons-nous ?

**Le SJA entend défendre un modèle de justice qui n'est pas une justice de « luxe » mais le socle indispensable pour rendre des décisions de qualité.** La défense de notre indépendance, de la collégialité, du rapporteur public, ou encore d'une charge de travail raisonnable ne vise pas uniquement à l'amélioration de nos conditions de travail, mais à défendre la place et les missions de la juridiction administrative.

Le SJA réclame notamment :

- **un statut à la hauteur du travail considérable** fourni par les magistrats administratifs et la qualité des décisions rendues : corps unique de magistrats administratifs du TA au CE, grille indiciaire, primes, RTT action sociale...
- **un CSTACAA paritaire** avec l'adoption d'un règlement intérieur
- **un greffe** qui ne dépende plus du ministère de l'Intérieur
- **la sortie du « tout statistique »** qui aliène les magistrats avec en particulier l'inscription dans le code de justice administrative des chambres à 2 rapporteurs en tribunal administratif et 3 rapporteurs en CAA
- **des conditions de travail en adéquation avec les défis à relever** (outils documentaires, matériels et logiciels informatiques, offre de formation adaptée aux missions de chacun...)
- **la préservation de la liberté d'organisation individuelle**
- de **meilleures pratiques managériales** dans les juridictions qui respectent pleinement les magistrats

**Pour une action syndicale fiable et proche de vous, Votez SJA !**